



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

ADPEP 45

COMPTE ADMINISTRATIF

CAMSP

2022

ADPEP 45
25 Boulevard Jean Jaurès
CS 15615
45056 ORLEANS Cedex 1

CAMSP Gilberte et Jacques CLAUSET
13 rue du Port Saint Roch
45 200 Montargis
Antenne: 9 Rue Gutenberg 45500 Gien

RAPPORT D'ACTIVITE

I. Introduction

L'année 2022 a été marquée par une instabilité, notamment au niveau de l'encadrement. Avec quatre directions différentes au cours de l'année l'établissement a dû se réadapter en permanence. La continuité dans les projets n'a pu être totalement maintenue. Cette année marque également un tournant dans la composition de l'équipe puisque plusieurs salariés, piliers de l'équipe vont partir à la retraite.

II. Présentation de l'établissement

Les CAMSP sont régis par l'annexe XXXII bis et le décret n° 76-689 du 15/04/76 qui précise dans son article 1^{er} :

"Les CAMSP ont pour objet le dépistage, la cure ambulatoire et la rééducation des enfants des premiers et deuxième âges qui présentent des déficits sensoriels, moteurs ou mentaux en vue d'une adaptation sociale et éducative dans leur milieu naturel et avec la participation de celui-ci. Ils exercent des actions préventives spécialisées. Ces centres exercent aussi, soit au cours des consultations, soit à domicile, une guidance des familles dans les soins et l'éducation requis par l'état de l'enfant. Le dépistage et les traitements sont effectués et la rééducation mise en œuvre, sans hospitalisation par une équipe composée de médecins spécialistes, de rééducateurs, d'auxiliaires médicaux, de psychologues, de personnels d'éducation précoce, d'assistants sociaux, et tant que de besoin d'autres techniciens."

Les CAMSP répondent également aux obligations de la loi du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale et de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Les CAMSP sont financés à 80% au titre de l'assurance maladie pour la mission de soins et d'éducation précoce et à 20% au titre du conseil départemental pour la mission de dépistage et de prévention.

Le CAMSP est agréé pour 80 places dans l'arrêté d'autorisation n°2018-DOMS-PH45-0105 du 18 novembre 2018 :

- ✓ 46 places sur le site de Montargis
- ✓ 34 places sur le site de Gien

III. Actions développées au cours de l'année et évolution de fonctionnement

Cette année a été marquée par un renforcement des actions de partenariats et de sensibilisation en lien avec les différents partenaires. S'inscrivant dans l'orientation des politiques publiques inclusives, le CAMSP a développé au cours de l'année ce volet.

Un travail important est mené avec les parents et les familles des enfants pris en charge au CAMSP. Le soutien à la parentalité fait partie des missions des professionnels qui sont en contact permanent avec les parents, les assistants familiaux... L'équipe du CAMSP est mobilisée en ce qui concerne la paco des parents, la co construction avec eux du projet de leur enfant, l'accompagnement à la sortie dès l'arrivée de l'enfant, afin de ne pas créer de rupture dans le parcours. L'élaboration du projet avec les parents présents en réunion de travail devrait se mettre en place. Il est nécessaire de soutenir mais surtout d'aider les parents à être acteur et porteur du projet de leur enfant (protocole d'entrée, de sortie élaborés).

Les interventions auprès des familles se font majoritairement au CAMSP mais en 2022 les équipes ont fait 59 visites à domicile dans le cadre du soutien à la parentalité et aux démarches nécessaires (dossier MDPH, mise en place de mesures d'aides extérieures au CAMSP...). Ce nombre est en évolution par rapport aux années précédentes et marque une évolution dans le mode d'intervention des équipes.

Depuis le départ du médecin pédiatre, le CAMSP ne peut jouer son rôle de repérage, ni son rôle de prise en charge précoce du fait de la longue liste d'attente dans certains domaines.

Le travail partenarial avec les structures de la petite enfance se renforce, notamment pour la création de projets de socialisation des moins de trois ans en accompagnant l'équipe qui accueille l'enfant.

Le travail avec les établissements sociaux et médico sociaux est un axe de travail important, mais les familles du CAMSP se retrouvent désemparées par l'absence d'accueil en JES depuis 2 ans.

Les missions des éducatrices spécialisées ont évolué pour favoriser l'inclusion scolaire. Elles font le lien avec les enseignants, collaborent avec eux pour que l'enfant soit accueilli au mieux dans sa classe (partage d'astuces, de conseils, réflexions communes...) et participent aux équipes de suivi de scolarisation (ESS). Cette collaboration active est appréciée par les familles et l'éducation nationale, cela demande de plus en plus de temps aux éducatrices en plus de leurs prises en charge au quotidien. Ce travail de qualité permet l'inclusion scolaire des enfants dans de meilleures conditions.

Depuis octobre 2021, la coordinatrice pédagogique mise à disposition par l'éducation nationale est en arrêt maladie, non remplacée. Des solutions en internes ont dû être trouvées pour palier à cette absence.

Le travail de collaboration avec la plateforme de coordination et d'orientation (PCO), ouverte dans le Loiret en janvier 2021 se poursuit. Elle devait permettre d'activer le forfait précoce pour les enfants porteurs de troubles neuro-développementaux, ce qui aurait dû faire baisser les listes d'attente des établissements de lignes deux tel que le CAMSP. Or, le nombre de libéraux dans l'Est du département étant très faible, les effets escomptés n'ont pu être apportés. Quelques parcours mixtes ont vu le jour (ex : ergothérapeute mis en place par la PCO et kiné neuro motrice au CAMSP) mais cela reste à la marge. Les enfants de moins de 6 ans sont réorientés vers le CMPE ou le CAMSP, faute de praticiens disponibles. Il faut également souligner que les familles sur l'Est du département rencontrent d'importantes difficultés psycho sociales, ce qui ne leur permet pas toujours de se déplacer à Orléans (les trajets ne sont pas pris en charge dans le forfait précoce).

IV. Activité 2022 : analyse et perspective

L'activité du CAMSP est conforme à l'agrément c'est à dire 80 places : sur Montargis (46 places) et sur Gien (34 places).

Les indicateurs retenus pour la comptabilisation de l'activité sont comme prévus par le guide méthodologique :

- **La file active** au 31 décembre 2022 est de **162 enfants suivis** (164 au 31/12/2021) :
 - o 111 sur Montargis et 51 sur Gien
 - o Dont 48 enfants entrés et 39 sortis
- **Les interventions** au 31 décembre 2022, **3 351** interventions ont été réalisées sur site (3 799 interventions au 31/12/2021).
- **Le nombre d'enfants présents** au 31 décembre 2022, **123** enfants (en 2021 : 121 enfants).

La variation d'activité est liée à un nombre de postes vacants très important et à des réductions d'activités sur l'année 2022 :

- Psychologue : 0,5 ETP pendant 11 mois
- Éducateur : 1 ETP pendant 6 mois
- Diminution des temps de kinésithérapeute et orthophoniste

Nous rencontrons une problématique liée à l'absentéisme, en effet 4 881 rendez-vous ont été programmés et près de 19 % des rendez-vous non pas été honorés. Les causes sont multiples, mais l'absence prolongée de direction dans le suivi des projets individualisés a aggravé le phénomène.

Une vague de recrutement importante a pu être mise en place sur la fin de l'année, ce qui va permettre à l'activité de se développer en 2023.

La commission d'admission est mensuelle pour chaque site et y participent la secrétaire, le médecin pédopsychiatre, l'assistante sociale, la psychologue, l'infirmière puéricultrice coordinatrice de soins et la Directrice Adjointe. Les demandes sont étudiées à partir des éléments recueillis par la secrétaire lors du premier contact téléphonique et des comptes rendus médicaux adressés au médecin du CAMSP. Deux questions se posent alors : l'enfant relève-t-il du CAMSP ? Quel professionnel le rencontrera en premier ? La notion d'accueil est très importante au CAMSP, il s'agit de la première rencontre avec un établissement médicosocial.

Concernant les enfants entrés au CAMSP dans l'année, le mode d'adressage se diversifie :

- Le secteur hospitalier est toujours le principal adresseur 31,3 %
- Les médecins libéraux et la PMI sont équipollent avec 18,8 %

En l'absence de médecin pédiatre au CAMSP, il est difficile de poursuivre une vraie collaboration avec le réseau GERC (Grandir En Région Centre qui concerne la grande et l'extrême prématurité). Auparavant, le CAMSP assurait le bilan à 12 mois, ce n'est plus possible. C'est le médecin référent qui s'en charge et réoriente l'enfant si besoin de prise en charge pluridisciplinaire.

On note également que **51 enfants ont un dossier MDPH ouvert**, et que **26 enfants ont une mesure de protection**.

Le nombre d'enfant ayant une mesure de protection est en forte évolution plus de 35 % en un an. Cela démontre le besoin d'accompagnement social.

L'absence de sorties vers le JES depuis deux ans est une véritable problématique pour les familles qui se retrouvent démunies sans solution, obligées de gérer elle-même l'accompagnement de leurs enfants à la sortie du CAMSP.

Nous soulignons un partenariat plus difficile avec le jardin d'enfants spécialisé (JES) du fait de la mise en DAME d'une part mais surtout de la difficulté pour les JES de faire sortir les enfants de 7 ans dans des structures adaptées (notamment les enfants polyhandicapés). En effet, il n'existe aucune structure pour enfants polyhandicapés sur l'Est du département après 7 ans.

Le médecin pédopsychiatre, en l'absence de médecin pédiatre, et l'assistante sociale accompagnent les familles dans la constitution des dossiers MDA pour les allocations, l'intervention des AESH, les orientations en DAME...

Les kinésithérapeutes travaillent activement avec des orthoprothésistes et un podologue qui se déplacent régulièrement au CAMSP afin de faciliter la rencontre avec les parents et l'appareillage en présence de la kinésithérapeute qui les connaît bien.

V. Les ressources humaines : analyse et évolutions

L'équipe est conforme à la réglementation. Elle est placée sous l'autorité d'une directrice adjointe assistée d'une cadre technique et d'une comptable. L'autorité médicale et la responsabilité des soins sont portées par la pédopsychiatre en l'absence du poste pourvu de médecin pédiatre. L'année 2022 a été marquée par une recherche active de médecin pédiatre sans succès. Il faut souligner que l'Est du département est dépourvu en pédiatres libéraux et que les pédiatres hospitaliers et ceux de la PMI sont débordés et en sous-effectif, ce qui complexifie le travail de suivi et le dépistage.

C'est pourquoi, il a fallu penser d'autres manières de travailler. Un poste d'infirmière puéricultrice coordinatrice de soins a été créé en début d'année 2022, il reste malgré tout un temps de médecin pédiatre disponible avec la possibilité de développer la téléconsultation en présence de l'infirmière puéricultrice. L'équipe du CAMSP est médicale, thérapeutique, sociale et éducative. Elle se compose normalement d'un médecin pédiatre (non pourvu actuellement), d'un médecin pédopsychiatre, de deux psychologues, de trois psychomotriciens, d'une assistante sociale, de deux éducatrices spécialisées, de deux kinésithérapeutes, de deux orthophoniste, de deux secrétaires médico-sociales. Le pédopsychiatre, l'assistante sociale interviennent sur les deux sites Gien et Montargis. L'assistante sociale a un temps plus important sur Montargis. Le temps d'assistante sociale est sous-évalué.

Le CAMSP bénéficie, en théorie, de l'intervention d'une coordinatrice pédagogique mise à disposition par l'Éducation Nationale sur le CAMSP et le CMPP qui intervient sur les deux sites. L'équipe est dédoublée et l'on retrouve sur chaque site - à part l'orthophoniste - les mêmes disciplines.

Il reste vacant un temps d'orthophoniste (0,12 ETP). Sur ce temps nous finançons quelques prestations en libéral (conventionnement). Est également vacant le poste du pédiatre (0,31 ETP) et un 0,25 ETP de kinésithérapeute.

L'équipe de Gien est plus jeune, plus récemment recrutée. C'est une équipe dynamique en pleine construction où les projets sont bien accueillis.

Petit à petit, l'équipe de Montargis se renouvelle et d'ici deux ans, elle sera quasiment entièrement renouvelée. Le partage d'expérience entre les deux équipes est riche.

L'équipe du CAMSP a connu de fortes tensions qui ont entraîné la mise en place d'un audit psychosocial. Ce dernier a fait apparaître des problématiques et un besoin d'accompagnement. L'intervention d'un cabinet extérieur a permis de retisser les liens de travail et de collaboration au sein de l'équipe. Ce travail sera poursuivi sur le 1er trimestre 2023.

VI. La formation du personnel

Métier	Intitulé	Date de début	Date de fin	Nbre de jours
Orthophoniste	Makaton	14/01/2022	13/03/2022	42
Assistante de direction	Formation administrateur ogirys	31/01/2022	25/04/2022	24
Educatrice spécialisée	Modalités de coopération entre familles et professionnels	19/05/2022	20/05/2022	14
Assistante sociale	Modalités de coopération entre familles et professionnels	19/05/2022	20/05/2022	14
Educatrice spécialisée	35ème congrès de la FNAREN	01/06/2022	04/06/2022	28
Assistante sociale	Enfants témoins de violences conjugales	07/06/2022	09/06/2022	21
Psychologue	Programme d'entraînement aux habiletés parentales : groupes barke	29/06/2022	30/06/2022	14
Educatrice spécialisée	Le dossier de l'enfant et les écrits professionnels	29/08/2022	30/08/2022	13,5
Assistante sociale				13,5
Educatrice spécialisée				13,5
Orthophoniste				13,5
Psychomotricienne				13,5
Psychomotricien				13,5
Secrétaire médicale				13,5
Secrétaire médicale				13,5
Kinésithérapeute				13,5
Kinésithérapeute				7
Infirmière puéricultrice				13,5
Orthophoniste				7
Psychologue				13,5
Educatrice spécialisée				les entretiens familiaux
Psychomotricienne	Accompagner les émotions de l'enfant	17/11/2022	19/11/2022	14
Psychomotricienne	Formation bullinger	18/05/2022	23/11/2022	28
Psychomotricien				

VII. Synthèse des perspectives

Le CAMSP doit faire face à un nouveau challenge par l'absence de médecin. En effet, le départ du pédopsychiatre en janvier 2023 marque le manque cruel de praticien dans l'accompagnement des parcours des enfants. La mise en place de la télémedecine devient une obligation pour maintenir un accompagnement de qualité. En effet outre le suivi médical, l'absence de médecin nous empêche de constituer les dossiers MDPH, les prises en charges de transport et les orientations et investigations médicales.

Le projet d'établissement doit être retravaillé, il doit s'adapter au nouveau contexte et devenir un outil de cohésion pour une équipe en pleine transformation.

En résumé les perspectives du CAMSP sont :

- ↪ Développer la fonction médicale au sein du CAMSP
- ↪ Anticiper les remplacements au sein de l'équipe
- ↪ Poursuivre l'intervention du cabinet extérieur
- ↪ Réécrire le projet d'établissement (démarche d'amélioration de la qualité)
- ↪ Poursuivre l'inclusion dans les structures de droit commun
- ↪ Continuer à travailler la fin de prise en charge du CAMSP et les relais en amont de la sortie de l'enfant
- ↪ Favoriser la participation des personnes accueillies et des représentants légaux (participation aux réunions de synthèses, café des parents...)
- ↪ Développer et poursuivre les relations partenariales, le réseau, la collaboration
- ↪ Améliorer le développement des compétences des salariés